



## Résiliation abonnement canal +

Par **vince69**, le **03/03/2011** à **18:14**

Bonjour,

Je voudrais savoir si un licenciement est qualifié de "Motif Légitime" pour pouvoir résilier un abonnement Canal +.

Leurs Conditions Générales font apparaître la possibilité de résilier pour Motif Légitime mais pas de liste.

En effectuant des recherches, le licenciement permet de résilier un abonnement de Téléphonie Mobile mais je n'ai rien trouvé pour ce qui concerne les abonnements Télévision.

Merci par avance pour vos éventuelles réponses.

Cordialement.